

nouveaux types de menaces et rendre les anciens moins importants. Le gouvernement du Canada doit être en mesure de suivre l'évolution des événements et d'en évaluer les conséquences. Ceci dit, le Comité pense que ces questions devraient être renvoyées pour étude au Groupe consultatif indépendant dont il a recommandé la création plus tôt dans le présent chapitre.

RECOMMANDATION N° 25

Le Comité recommande que le Groupe consultatif indépendant étudie la question de la coordination, de l'évaluation et de la diffusion des renseignements au sein de l'administration fédérale canadienne.

RECOMMANDATION N° 26

Le Comité recommande que le Groupe consultatif indépendant examine le secteur de la sécurité et des renseignements au Bureau du Conseil privé afin de déterminer si celui-ci s'acquitte de ses fonctions de façon efficiente et efficace.

RECOMMANDATION N° 27

Le Comité recommande que le Groupe consultatif indépendant étudie la possibilité de créer au Canada un Bureau indépendant chargé d'évaluer les questions de sécurité nationale.

NOTES

- 1) Peter H. Russell, «*Should Canada Establish a Foreign Intelligence Agency?*» Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité, décembre 1988, p. 17.